

	compostage. Description des moyens de contrôle et de surveillance de chaque étape du processus de traitement	
Article 30 (site de traitement spécialisé)	Calcul prévisionnel de bilan matière (azote, phosphore) et des taux d'abattement.	Non concerné
Article 31 (odeurs, gaz, poussières)	Liste des sites retenus et volumes prévisionnels livrés Description des équipements et dispositifs et notamment : – liste des principales sources d'émissions odorantes vers l'extérieur, qu'elles soient continues ou discontinues, concentrées ou diffuses ; – document précisant les moyens techniques et les modes d'exploitation mis en œuvre pour limiter les émissions odorantes provoquées par l'installation.	Les bâtiments sont correctement ventilés (ventilation statique), toutes les dispositions sont prises afin d'atténuer les émissions d'odeurs, de gaz ou de poussières.
Article 32 (bruit)	Description des équipements et dispositifs qui limitent le bruit et les vibrations.	Tout est mise en œuvre pour limiter les bruits (voir pièce pages 54-55)
Article 33 (généralités)	Liste des différents déchets prévisibles et de leur mode de traitement.	L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation des installations pour assurer une bonne gestion des déchets (tri et recyclage) (voir pages 56- 57)
Article 34 (stockage et entreposage de déchets)	Description des stockages prévus par type de déchets et sous-produits.	Les déchets sont triés et gérés selon leur type. Les cadavres sont stockés sur un emplacement bétonné à l'écart de toute activité (voir page 56-57/ 78-79 et PJ n°3).
Article 35 (élimination)	Identification des systèmes d'élimination des cadavres, déchets et sous-produits.	Les cadavres sont enlevés par la SECANIM, et des bons sont réalisés (page 56-57). Les déchets issus de l'exploitation sont repris par des sociétés spécialisées (page 56-57).
Article 36 (parcours et pâturage pour les porcs)	Aucune.	Non concerné
Article 37 (cahier d'épandage)	Aucune.	Complétude et cohérence des données enregistrées.
Article 38 (stations ou équipements de traitement)	Aucune.	Non concerné
Article 39 (compostage)	Aucune.	Complétude et cohérence des données enregistrées.
Article 40 - SUPPRIME	Aucune.	Non concerné
Article 41	Aucune.	Non concerné
Article 42	Aucune.	Non concerné

**PJ N°24 AVIS DU SDIS**



Quimper, le 4 déc. 20

**POLE OPERATIONNEL**

**Groupement Prévention et Evaluation des Risques  
Service Prévision  
Bureau Gestion des Points d'Eau Incendie**

GAEC ARMOR  
Monsieur Gillian MORE  
Lieu-dit La Forêt  
29560 LANDEVENNEC

**Dossier suivi par : Adjudant-chef Hervé BINET  
Mail : [hervé.binet@sdis29.fr](mailto:hervé.binet@sdis29.fr)  
Tél : 02-98-10-39-57**

H.B N° 92871

Monsieur MORE,

Veillez trouver ci-dessous, l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours du FINISTERE, concernant l'implantation de la réserve d'eau incendie de 120 m<sup>3</sup>, située dans l'enceinte du GAEC ARMOR, lieu-dit La Forêt à LANDEVENNEC.

Vous trouverez dans cet avis, les éventuelles modifications à apporter à votre projet, ainsi que des précisions par rapport aux règles à respecter pour implanter cette réserve et ses différents équipements dans des conditions optimum.

J'attire votre attention sur le fait que le SDIS 29 reste disponible tout au long des travaux pour d'éventuels renseignements, précisions ou pour une visite de contrôle.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de croire, Monsieur MORE,

en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du bureau Gestion des  
Points d'Eau Incendie

Adjudant-chef Hervé BINET

**Copies :**

Chrono

Chef de la Compagnie de CIS de CHATEAULIN

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de CROZON

Adjudant-chef Eric FOURRIER, référent prévision du secteur Sud

## DONNEES ADMINISTRATIVES

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Dénomination :	GAEC ARMOR				
Adresse :	Lieu-dit La Forêt	Commune :	LANDEVENNEC		
Responsable travaux :	M. Gilles BERRIET	Courriel :	Gilles.BERRIET@bcel-ouest.fr	Tél :	06-37-03-46-37
Propriétaire :	M. Gillian MORE	Courriel :	gaecarmor29@gmail.com	Tél :	06-50-09-29-23

### DOCUMENTS TRANSMIS AU SDIS 29

- Dossier technique    Schéma du projet    Plan de masse    Plan de situation    Descriptif des équipements  
 Descriptif de la réserve    Devis    Autres :

### BESOINS EN EAU PRESCRITS

Un hydrant fournissant un débit de 60 m<sup>3</sup>/h pendant deux heures, ou à défaut une Réserve d'Eau Incendie de 120 m<sup>3</sup>, à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.

### PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Implantation d'une Réserve d'Eau Incendie de type "souple" de 120 m<sup>3</sup>, équipée d'une prise directe de 100 mm.

## AVIS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTERE

Lieu d'implantation du Point d'Eau Incendie	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Le lieu d'implantation de la REI est judicieux et validé par le SDIS29.
Type de Réserve d'Eau Incendie	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Réserve d'eau de type "souple", validé par le SDIS29.
Type de dispositif(s) d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Prise d'aspiration directe sur la bêche, validé par le SDIS29.
Nombre de dispositif(s) d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Un seul dispositif est prévu et est suffisant, validé par le SDIS29.
Emplacement(s) du (des) dispositif(s) d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	L'emplacement du dispositif d'aspiration est judicieux et validé par le SDIS29.
Nombre d'aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Une seule aire est prévue et est suffisante, validé par le SDIS29.



Emplacement(s) de l' (des) aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	L'emplacement de l'aire de stationnement est judicieux et validé par le SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Dimensions de l' (des) aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Les dimensions de l'aire de stationnement sont conformes aux attentes du SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Nature du sol de l' (des) aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Empierrement. Validé par le SDIS29, sous réserve que la résistance au sol permette la circulation et le stationnement de véhicules de type poids lourd (19 Tonnes), en tout temps de l'année.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence / absence de marquage au sol	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Pas de marquage au sol sur empiérement, validé par le SDIS29. L'interdiction de stationner devra donc se faire par la mise en place d'un panneau à proximité de l'aire de stationnement.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence d'un grillage autour de la réserve d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un grillage est prévu. Prévoir un espace libre d'environ un mètre entre le grillage et la citerne, sur tout le pourtour.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence de portillon(s) sur le grillage	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un portillon est prévu. Prévoir une largeur d'environ un mètre.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Emplacement(s) du (des) portillon(s)	<input type="checkbox"/> Favorable	<input checked="" type="checkbox"/> Réservé	L'emplacement du portillon n'est pas indiqué sur le plan. Il devra se situer juste en face de la prise d'aspiration.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Système d'ouverture du (des) portillon(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un serrure avec triangle de 11 mm est prévue. ATTENTION : seule la taille de 11 mm est acceptée par le SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Signalisation du volume en m <sup>3</sup> de la réserve	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Signalisation prévue.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Signalisation de l'interdiction de stationner	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un panneau est prévu. Il conviendra toutefois de ne pas le positionner trop près de l'aire de stationnement pour ne pas gêner lors des manoeuvres d'approche.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence / absence de panneau(x) directionnel(s)	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	La réserve d'eau étant visible depuis l'entrée du site, il n'est pas nécessaire d'implanter des panneaux directionnels. Validé par le SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet	

### COMMENTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTERE

Pas de remarque particulière sur cet aménagement.

Dès que les travaux seront terminés, merci de m'en informer et de me faire parvenir quelques photos afin que votre réserve d'eau et votre défense incendie soient validées et prises en compte par le SDIS29.

Après étude du dossier fourni, le projet présenté est :

Validé.

Validé sous réserve de prise en compte des observations du SDIS 29.

Non validé. Veuillez reprendre contact avec le SDIS 29.

Dès validation du dossier, les travaux peuvent commencer.

Dès la fin des travaux, un contact devra être pris avec le SDIS29 afin de procéder à la validation de la Réserve d'Eau Incendie. Un test d'aspiration sera alors réalisé. A l'issue du test, un Procès-Verbal de réception vous sera adressé.



Quimper, le 4 déc. 20

**POLE OPERATIONNEL**

**Groupement Prévention et Evaluation des Risques  
Service Prévision  
Bureau Gestion des Points d'Eau Incendie**

GAEC ARMOR  
Monsieur Gillian MORE  
Sainte Marie du Menez Hom  
29550 PLOMODIERN

Dossier suivi par : Adjudant-chef Hervé BINET  
Mail : [herve.binet@sdis29.fr](mailto:herve.binet@sdis29.fr)  
Tél : 02-98-10-39-57

H.B N° 92871.B

Monsieur MORE,

Veillez trouver ci-dessous, l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours du FINISTERE, concernant l'implantation de la réserve d'eau incendie de 120 m<sup>3</sup>, située dans l'enceinte du GAEC ARMOR, Sainte Marie du Menez Hom à PLOMODIERN.

Vous trouverez dans cet avis, les éventuelles modifications à apporter à votre projet, ainsi que des précisions par rapport aux règles à respecter pour implanter cette réserve et ses différents équipements dans des conditions optimum.

J'attire votre attention sur le fait que le SDIS 29 reste disponible tout au long des travaux pour d'éventuels renseignements, précisions ou pour une visite de contrôle.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de croire, Monsieur MORE,

en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du bureau Gestion des  
Points d'Eau Incendie

Adjudant-chef Hervé BINET

**Copies :**

Chrono

Chef de la Compagnie de CIS de CHATEAULIN

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de CROZON

Adjudant-chef Eric FOURRIER, référent prévision du secteur Sud



## DONNEES ADMINISTRATIVES

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Dénomination : GAEC ARMOR

Adresse : Sainte Marie du Menez Hom Commune : PLOMODIERN

Responsable travaux : M. Gilles BERRIET Courriel : Gilles.BERRIET@bcel-ouest.fr Tél : 06-37-03-46-37

Propriétaire : M. Gillian MORE Courriel : gaecarmor29@gmail.com Tél : 06-50-09-29-23

### DOCUMENTS TRANSMIS AU SDIS 29

Dossier technique  Schéma du projet  Plan de masse  Plan de situation  Descriptif des équipements

Descriptif de la réserve  Devis  Autres :

### BESOINS EN EAU PRESCRITS

Un hydrant fournissant un débit de 60 m3/h pendant deux heures, ou à défaut une Réserve d'Eau Incendie de 120 m3, à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.

### PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Implantation d'une Réserve d'Eau Incendie de type "souple" de 120 m3, équipée d'une prise directe de 100 mm.

## AVIS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTERE

Lieu d'implantation du Point d'Eau Incendie	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Le lieu d'implantation de la REI est judicieux et validé par le SDIS29.
Type de Réserve d'Eau Incendie	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Réserve d'eau de type "souple", validé par le SDIS29.
Type de dispositif(s) d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Prise d'aspiration directe sur la bêche, validé par le SDIS29.
Nombre de dispositif(s) d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Un seul dispositif est prévu et est suffisant, validé par le SDIS29.
Emplacement(s) du (des) dispositif(s) d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	L'emplacement du dispositif d'aspiration est judicieux et validé par le SDIS29.
Nombre d'aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Sans objet	Une seule aire est prévue et est suffisante, validé par le SDIS29.

Emplacement(s) de l' (des) aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	L'emplacement de l'aire de stationnement est judicieux et validé par le SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Dimensions de l' (des) aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Les dimensions de l'aire de stationnement sont conformes aux attentes du SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Nature du sol de l' (des) aire(s) de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Empierrement. Validé par le SDIS29, sous réserve que la résistance au sol permette la circulation et le stationnement de véhicules de type poids lourd (19 Tonnes), en tout temps de l'année.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence / absence de marquage au sol	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Pas de marquage au sol sur empierrement, validé par le SDIS29. L'interdiction de stationner devra donc se faire par la mise en place d'un panneau à proximité de l'aire de stationnement.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence d'un grillage autour de la réserve d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un grillage est prévu. Prévoir un espace libre d'environ un mètre entre le grillage et la citerne, sur tout le pourtour.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence de portillon(s) sur le grillage	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un portillon est prévu. Prévoir une largeur d'environ un mètre.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Emplacement(s) du (des) portillon(s)	<input type="checkbox"/> Favorable	<input checked="" type="checkbox"/> Réservé	L'emplacement du portillon n'est pas indiqué sur le plan. Il devra se situer juste en face de la prise d'aspiration.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Système d'ouverture du (des) portillon(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un serrure avec triangle de 11 mm est prévue. ATTENTION : seule la taille de 11 mm est acceptée par le SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Signalisation du volume en m <sup>3</sup> de la réserve	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Signalisation prévue.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Signalisation de l'interdiction de stationner	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	Un panneau est prévu. Il conviendra toutefois de ne pas le positionner trop près de l'aire de stationnement pour ne pas gêner lors des manoeuvres d'approche.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Sans objet	
Présence / absence de panneau(x) directionnel(s)	<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Réservé	La réserve d'eau étant visible depuis l'entrée du site, il n'est pas nécessaire d'implanter des panneaux directionnels. Validé par le SDIS29.
	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet	

### COMMENTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU FINISTERE

Pas de remarque particulière sur cet aménagement.

Dès que les travaux seront terminés, merci de m'en informer et de me faire parvenir quelques photos afin que votre réserve d'eau et votre défense incendie soient validées et prises en compte par le SDIS29.

Après étude du dossier fourni, le projet présenté est :

Validé.

Validé sous réserve de prise en compte des observations du SDIS 29.

Non validé. Veuillez reprendre contact avec le SDIS 29.

Dès validation du dossier, les travaux peuvent commencer.

Dès la fin des travaux, un contact devra être pris avec le SDIS29 afin de procéder à la validation de la Réserve d'Eau Incendie. Un test d'aspiration sera alors réalisé. A l'issue du test, un Procès-Verbal de réception vous sera adressé.



**Gilles BERRIET**

---

**De:** BINET Hervé <Herve.BINET@sdis29.fr>  
**Envoyé:** lundi 26 octobre 2020 12:39  
**À:** Gilles BERRIET  
**Objet:** RE: \*\*SDIS29-URL-CHECK\*\*! Validation point incendie

Bonjour Monsieur BERRIET,

Après analyse du dossier, voici quelques remarques concernant cette exploitation :

Site de La Forêt à LANDEVENNEC.

L'arrêté national des bâtiments d'élevage classés au régime des ICPE prévoit une défense incendie de 120 m<sup>3</sup> à moins de 200 mètres. La seule dérogation possible est une DECI composée d'une REI de 30 m<sup>3</sup> à moins de 100 mètres du bâtiment le plus éloigné, et un hydrant avec un débit de 60m<sup>3</sup>/h pendant deux heures (ou une REI de 120 m<sup>3</sup>) à moins de 800 mètres.

Sur ce site, l'exploitant a prévu l'installation d'une REI de 30 m<sup>3</sup>. Or, le Poteau Incendie le plus proche est situé à environ 1050 mètres du bâtiment le plus éloigné. Cette distance est trop importante pour pouvoir être validée. L'exploitant doit donc installer une REI de 120 m<sup>3</sup> à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné. Si l'exploitant veut toutefois obtenir une dérogation car il ne peut pas installer de REI de 120 m<sup>3</sup>, il doit alors s'adresser aux services de la préfecture. En effet, l'arrêté ICPE étant un arrêté national, le SDIS29 ne peut pas accorder de dérogation autre que celle prévue par cet arrêté.

Site de Sainte Marie du Menez Hom à PLOMODIERN.

Pour ce site également, l'arrêté national des bâtiments d'élevage classés au régime des ICPE prévoit une défense incendie de 120 m<sup>3</sup> à moins de 200 mètres.

L'exploitant a prévu l'installation d'une REI de 30 m<sup>3</sup> à moins de 100 mètres, car à moins de 800 mètres, il existe un poteau incendie.

Or, ce PI est un poteau de 80 mm, dont le débit n'est pas connu. En général ce genre de PI n'offre qu'un très faible débit, de l'ordre de 30 m<sup>3</sup>/h maximum. De plus, les reconnaissances opérationnelles effectuées par les sapeurs-pompiers ont permis de voir que ce PI était en très mauvais état, qu'il n'était pas utilisable et la mairie a reçu pour avis de procéder au remplacement de ce PI. En l'état actuel, ce PI ne peut donc pas être pris en compte car il est indisponible. Lorsqu'il sera remplacé (s'il l'est un jour), il faudra voir au niveau du débit, mais les canalisations sont vraisemblablement des conduites de 63 mm, et ne permettront pas d'alimenter ce PI avec un débit de 60 m<sup>3</sup>/h. L'exploitant doit donc là aussi implanter une REI de 120 m<sup>3</sup> à moins de 200 mètres.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

**Adjudant-chef Hervé BINET**

**S.D.I.S 29**

**Pôle Opérationnel**

**Groupement Prévention et Evaluation des Risques**

**Service Prévision**

**Bureau gestion des Points d'Eau Incendie**

✉ [herve.binet@sdis29.fr](mailto:herve.binet@sdis29.fr)

☎ 02-98-10-39-57

58, avenue de Keradennec - CS 54013 - 29337 QUIMPER CEDEX

**PJ N°25 BASSIN VERSANT ALGUES VERTES**